

# CHARTRE du KARATE CLUB CHALLANS

N° affiliation FFKDA : 0850661



# challans

## ***Présence des parents dans les cours :***

*La présence des parents sera tolérée uniquement lors la première semaine de septembre et des cours d'essais.*

## **Dépôt et récupération des mineurs :**

*Les mineurs doivent être remis en main propres au professeur avant le cours.*

*Les parents doivent venir chercher l'enfant à l'entrée du DOJO, aucun mineur ne sera autorisé à partir seul.*

*Les responsables légaux d'un mineur de plus de 14 ans qui souhaitent que le mineur puisse venir ou partir seul devront fournir une attestation le lui permettant.*

## **Le pratiquant se doit :**

*D'avoir une tenue correcte, propre, en bon état et adaptée à la discipline*

*D'avoir les ongles courts et propres*

*De respecter le code moral affiché à l'entrée du dojo*

*D'être à l'heure pour ne pas perturber le cours (au moins 5 minutes en avance par rapport à l'horaire sur le planning).*

*D'avoir son matériel (Gants, bouteille d'eau, ceinture, ...)*

*De ne porter aucun accessoire (bracelet, bijoux, ...) qui pourrait endiguer la pratique de l'art martial ou blesser un partenaire.*

*S'il a les cheveux longs, de les attacher, ou pour les garçons de se fournir d'un bandeau / serre-tête pour que les cheveux ne bloquent pas la vue ou ne gênent pas dans l'utilisation du matériel.*

**Signature du pratiquant :**

**Le responsable légal :**

**(Les mineurs uniquement)**

Siège social à Challans : 16 rue Pierre de Coubertin 85300 CHALLANS

[karatechallans@gmail.com](mailto:karatechallans@gmail.com)

<https://karate-challans.com>

ASSOCIATION SPORTIVE CIVILE LOI 1901